



Orange litige après cession de ligne

Par **Sean Ronan**, le **25/10/2016** à **14:29**

Bonjour,

Après un litige sur une ligne qu'Orange a refusé de céder et que j'ai ouvert pour une personne (présente avec moi et qui a rempli le dossier de demande de cession de ligne transmis 3 semaines plus tard) Orange me réclame 2000€ pour 4 mois d'abonnement pour une ligne que je n'ai jamais utilisée et alors que le 'nouveau' receveur de la ligne et son frère avaient 1400€ de dettes chez Orange. Toujours selon Orange, la personne à qui Orange devait céder la ligne est insolvable...Impossible à vérifier dans ma position étant donné que la protection ne me transmet aucun échanges malgré mes réclamations.

Du coup, j'ai déposé plainte pour abus de confiance contre ce Monsieur qui est récidiviste (la gendarmerie a refusé que je dépose plainte contre Orange) et connu des journaux dans l'affaire des Cesar (voir Nice Matin des années 2000).

Je reconnais ma crédulité dans cette affaire mais après une longue hésitation dans la boutique j'ai accepté d'ouvrir cette ligne car la vendeuse a tout fait pour me rassurer et a affirmé que je n'avais rien à craindre en cas de refus de la part d'Orange de céder la ligne car les dettes ne me concernaient pas et que c'était à lui et son frère de rembourser ce qu'il devait pour que la cession se fasse normalement, dans le cas contraire la ligne serait coupée sans autre inconvénients.

Bref, après dépôt de plainte pour abus de confiance contre Mr Piedoie Le Tiec (voir Nice Matin des années passées) la protection a pris le relais mais quand je leur demande de contacter Orange pour avoir ma facture détaillée - les factures ayant toutes été envoyées par mail au receveur Mr Le Tiec comme indiqué sur le contrat - la conseillère juridique ne me répond pas. Devrais-je écrire à Orange pour avoir la facture détaillée ou faire appel à un avocat pour cela?

Sachant qu'Intrum justicia de Bordeaux a classé l'affaire après la visite sans titre exécutoire d'un huissier de justice chez ma mère (chez qui je suis retourné vivre), Intrum justitia de

Vitrolles cette fois(pourquoi Vitrolles je l'ignore exactement car je n'ai pas de résidence personnelle dans le PACA ni ailleurs et je perçois l'AAH pour inaptitude) m'a de nouveau adressé une injonction de payer. Est-ce légal une relance après classement définitif (Intrum Justicia Bordeaux) par la même société de recouvrement IntrumJusticia Vitrolles ?

Ayant eu un antécédent judiciaire moi-même-rien à voir avec la personne à qui j'ai voulu céder la ligne et que je connaissais que depuis jours (en la prenant en stop) cela explique t'il que 'ma' protection juridique ne me soutiens pas en m'écrivant curieusement que j'ai peu de chances de gagner car je n'ai pas la 'preuve de la non cession de la ligne'?

Cordialement ,
RS T